

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	411
Artikel:	Les femmes et la Société des Nations : une mesure de protection de l'enfance
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261220

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une protestation de 9.000 femmes américaines contre l'antisémitisme allemand

Nous apprenons qu'un Comité formé cet été, sous la présidence de Mrs. Chapman Catt, le leader vénéré des grands mouvements féministes et pacifistes aux Etats-Unis, a lancé une pétition de protestation contre les agissements antisémites du gouvernement hitlérien, qui a recueilli en quelques semaines et sans aucune publicité *neuf mille signatures féminines* à travers les Etats-Unis. Selon la décision de ce Comité, cette protestation n'a été signée par aucune femme israélite; la presse et le grand public en ont tout ignoré (et ceci signifie beaucoup aux Etats-Unis) afin d'éviter tout reproche de bataille, et de pouvoir ainsi manifester plus sûrement la voix de la conscience individuelle de chacune.

Parmi les signataires de cette protestation, nous relevons les noms des femmes les plus connues aux Etats-Unis dans les milieux professionnels et sociaux, tels que ceux de Jane Adams, titulaire du prix Nobel de la paix, de Grace Abbott, directrice du Bureau fédéral de l'Enfance, et déléguée à la Société des Nations, de Mary Wooley, directrice du collège de Mt. Vernon, et déléguée à la Conférence du Désarmement, de Florence Allen, juge à la Cour Suprême des Etats-Unis, de Ruth Morgan et Maud Wood Park, les principaux chefs de la puissante Ligue des Femmes électriques, et d'une foule d'autres, femmes médecins, avocats, pasteurs, professeurs, fonctionnaires, écrivains, journalistes, etc., etc. qui toutes s'inspirant de la parole de Lord Robert Cecil: « ceci est devenu une question de portée internationale » ont eu à cœur de protester, parce que chrétiennes, contre des actes indignes de notre civilisation contemporaine.



Les Femmes et la Société des Nations

Une mesure de protection de l'enfance

Le Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N. a à son programme depuis plusieurs années, comme le savent nos lecteurs, la question des enfants illégitimes, qu'il a d'abord étudiée au point de vue juridique, grâce à une documentation très complète, et qu'il a ensuite envisagée sous l'angle des meilleures méthodes à recommander pour améliorer leur situation morale et matérielle aussi bien que celle de leur mère. C'est à ce propos que la proposition lui a été faite d'examiner s'il était vraiment indispensable que tous les actes officiels relatifs à l'état-civil d'un enfant illégitime portent cette mention qui, dans beaucoup de cas, ne peut que lui nuire, et, de toutes façons, le marque de façon indélébile d'une faute dont il n'est responsable en rien. Car de la sorte, sinon « l'iniquité des pères », suivant la terrible formule biblique, en tout cas leur légité, leur

égoïsme et leur lâcheté, sont ainsi punis dans la génération suivante.

De l'étude entreprise à la demande du Comité de Protection de l'Enfance par le Secrétaire de la S. d. N., et que nous avons sous les yeux, il résulte qu'un certain nombre d'Etats autorisent déjà la délivrance d'extraits de naissance qui ne mentionnent pas la filiation illégitime du titulaire: c'est notamment le cas de l'Allemagne, de certains Etats des Etats-Unis et du Canada, de la Finlande, et des Pays-Bas. En Suisse, l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928 autorise l'officier d'état-civil à délivrer un extrait abrégé d'acte de naissance indiquant seulement le nom, les prénoms, le lieu de bourgeoisie et le lieu et la date de naissance du titulaire. Mais dans d'autres pays si la mention « illégitime » est interdite dans ces pièces officielles, les noms des parents doivent y figurer, ce qui permet de constater du premier coup d'œil si le titulaire est né hors mariage ou non. D'autres pays encore autorisent la délivrance à des personnes de naissance illégitime de certificats spéciaux très abrégés — un peu naïvement, semble-t-il, car si ces certificats ne sont délivrés qu'à des illégitimes, le résultat pratique est le même! D'autres pays enfin, ou n'ont aucune prescription à cet égard, et n'admettent aucune exception aux règles concernant les indications de filiation.

Il est certain, et le Comité de Protection de l'Enfance s'en est parfaitement rendu compte, que ces extraits abrégés ne peuvent être utilisés que dans certains cas: obtention d'un permis de travail, d'un permis d'immigration, admission à une école, à des concours, à certains postes de fonctionnaires, établissement de police d'assurances, droit à une pension, etc. Certaines législations ne demandent pas davantage pour établir un livret de service militaire. Ces extraits sont

par exemple insuffisants en Suisse, pour un acte de mariage, quoique des détails sur l'ascendance des fiancés ne soit plus nécessaire comme autrefois.

Lors de sa dernière session, le Comité de Protection de l'Enfance avait prié le Conseil de la S. d. N. de demander à tous les gouvernements, par l'entremise du Secrétaire, d'étudier cette question et la possibilité d'autoriser la délivrance de ces extraits d'actes officiels, qui seraient considérés comme suffisants dans tous les cas où il n'est pas indispensable que la filiation soit connue. Le Conseil ayant adopté cette manière de voir, tous les gouvernements ont été saisis d'une lettre officielle du Secrétaire dans le courant de l'été. Mais... recevoir une note de la S. d. N. est une chose, et la mettre en pratique en est une autre! et il serait indispensable qu'un mouvement d'opinion publique viennent soutenir l'effort du Comité de protection de l'enfance. Or, les femmes constituent dans tous les pays une fraction importante de cette opinion publique, et c'est pourquoi nous faisons ici appel à elles comme nous l'avons déjà fait d'autre part par la voie des grandes organisations féminines internationales. Pour la Suisse, la question, étant d'application cantonale, se pose donc sur terrain cantonal. La réforme n'est peut-être pas d'importance transcendantale: nous sommes d'accord, mais elle est pratique et immédiate. Or, quand on reproche si souvent à la S. d. N. de se perdre en paraboles, ne convient-il pas, lorsqu'elle propose une mesure facilement réalisable, et qui touche directement beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, de lui assurer aussitôt un appui?

E. GD.

Figures et portraits de Femmes

La comtesse de Ségar

(Suite et fin.)¹

Les Malheurs de Sophie sont une sorte d'autobiographie, car ce fut à la Sophaletta de Woronowo que la comtesse emprunta les bêtues, les colères, les repentirs bruyants, la gourmandise allant jusqu'à la gloutonnerie, — qui ne m'étonne plus depuis que je sais que la nourriture des enfants Rostopchine était rationnée par une maman sévère, — et les plongeons dans la chaux, et les poissons roulés coupés en morceaux et saupoudrés de sel pour les faire tenir tranquilles...

Dans *Les Vacances*, le troisième des livres où la comtesse peint sur le fil les enfants qui l'entourent, les pages follement gaies alternent avec des récits lugubres, les tortures de l'idiot, par exemple. Mme de Ségar, en bonne Normande qu'elle était devenue, aimait les bêtes; elle se connaissait en chevaux, en vaches et en cochons, et avait une préférence marquée pour les ânes. Un d'eux sut l'inspirer, et elle donna en 1859 les charmants *Mémoires d'un âne*, où Cadichon exprime si bien des sentiments si élevés. Louis Veillot aimait ce livre, il en faisait des compliments à l'auteur et ajoutait que la comtesse était en train de mettre une gloire toute nouvelle sur le vieux nom politique et littéraire des Ségar.

Déjà s'avance, en 1860, un petit jardinier

en sabots, *Pauvre Blaise*, qui, durant trois pages, convertira du salon à l'office tous les habitants du château de Trénilly. Suivent *Les Bons enfants*, *La Savoir de Grimbouille*, le candide et merveilleux ahuri; *Les deux Nigauds*; *L'Auberge de l'Ange gardien*, et *Le Général Dourakine*, qu'elle écrit avec amour, bien que toujours plus ou moins malade. Ses deux derniers livres sont un peu trop russes à mon goût, et l'argent et les cadeaux y tiennent une place énorme.

Entre le récit des excentricités du fameux général et la première page de *François le Bossu* se place, chronologiquement parlant, la mort du comte Eugène de Ségar. C'était un beau vieillard... son beau-père ne disait-il pas, au moment du mariage de Sophie, qu'Eugène n'avait qu'un défaut, celui d'être trop beau? Il n'a peut-être pas été un mari parfait. La comtesse en parlait peu dans ses lettres et supportait son absence avec beaucoup de résignation. L'absence, cette fois, devient définitive. Mme de Ségar donne une partie de sa fortune à ses enfants et simplifie son train de vie. « Je fais un livre qui t'amusera », écrit-elle à son petit-fils, le collégien Jacques. Et *Le Bon petit diable* voit le jour, suivi de très près par *La Fortune de Gaspard*, le plus âgé, le moins patricial de ses livres. Charles Mac Lance, petit lutin en jupe écossaise, vous hantez encore mes souvenirs de vieille dame! Quant à Gaspard, je ne sais plus ce que c'est. *Jean qui grogne et Jean qui rit* courent le monde, leur petit baluchon à l'épaule; *Le Mauvais génie* entre dans la danse, suivi des *Comédies et proverbes*, de

Dilog le Chemineau, et de *Quel amour d'enfant*. A ces œuvres s'en ajoutent d'un ton bien différent: *Un traité d'hygiène enfantine*, *L'Évangile d'une mère*, et deux *Paraphrases* dialoguées de la Bible.

L'énergique vieille dame avait alors 67 ans. Malgré son travail mené avec une quotidienneté tenace, elle avait toujours l'air disponible, tant il est vrai que nul n'est insaisissable comme un oisif. Oisive, elle ne le fut jamais; sitôt l'encrier refermé, les charités et dévotions accomplies, sans rien négliger de sa maison, elle se donnait toute aux œuvres issues d'elle. Perpétuelle prodigue de son cœur... » En 1869, une congestion cérébrale la terrasse momentanément et brise le ressort de son imagination créatrice. Elle n'écrira plus qu'un livre: *Après la pluie le beau temps*, et il ne vaudra pas les précédents.

A propos des rapports entre l'écrivain et la maison Hachette, M. Chenevière nous assure qu'ils furent excellents, même quand les éditeurs insistaient pour qu'elle restreignit les écarts d'une fantaisie un peu trop russe, ou pour qu'elle coupât les passages violents ou dramatiques de nature à effrayer les petits lecteurs. Hachette alla même jusqu'à demander — et obtenir — la conversion d'un drupé! « Cadichon, à l'origine, arrêtait ses mémoires après avoir précipité dans une mare le méchant Auguste. Dénouement subversif: une vengeance! L'auteur céda. Cadichon se repenti, devint un saint âne. Admettons que le livre n'y a pas perdu, et que la morale y gagna. »

Mme de Ségar, née Rostopchine, était vio-



Cliché obtenu par le photographe de *The Policeman's Review*.

Les infirmières de police de Stockholm

qui ont célébré cette année le XXV^e anniversaire de leur création.

(La Suède ne possède pas en effet d'agents de police, mais un corps très bien organisé d'« infirmières de police » dont les autorités déclarent l'existence absolument indispensable. Leurs compétences, qui étaient limitées au début, à s'occuper des femmes et des enfants amenés au poste de police, se sont considérablement étendues depuis lors, et sont sur bien des points analogues à celles des agents de police d'autres pays: interrogatoires, témoignages, enquêtes, surveillance, travail social, relèvement, etc. etc.).

égoïsme et leur lâcheté, sont ainsi punis dans la génération suivante.

De l'étude entreprise à la demande du Comité de Protection de l'Enfance par le Secrétaire de la S. d. N., et que nous avons sous les yeux, il résulte qu'un certain nombre d'Etats autorisent déjà la délivrance d'extraits de naissance qui ne mentionnent pas la filiation illégitime du titulaire: c'est notamment le cas de l'Allemagne, de certains Etats des Etats-Unis et du Canada, de la Finlande, et des Pays-Bas. En Suisse, l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928 autorise l'officier d'état-civil à délivrer un extrait abrégé d'acte de naissance indiquant seulement le nom, les prénoms, le lieu de bourgeoisie et le lieu et la date de naissance du titulaire. Mais dans d'autres pays si la mention « illégitime » est interdite dans ces pièces officielles, les noms des parents doivent y figurer, ce qui permet de constater du premier coup d'œil si le titulaire est né hors mariage ou non. D'autres pays encore autorisent la délivrance à des personnes de naissance illégitime de certificats spéciaux très abrégés — un peu naïvement, semble-t-il, car si ces certificats ne sont délivrés qu'à des illégitimes, le résultat pratique est le même! D'autres pays enfin, ou n'ont aucune prescription à cet égard, et n'admettent aucune exception aux règles concernant les indications de filiation.

Lors de sa dernière session, le Comité de Protection de l'Enfance avait prié le Conseil de la S. d. N. de demander à tous les gouvernements, par l'entremise du Secrétaire, d'étudier cette question et la possibilité d'autoriser la délivrance de ces extraits d'actes officiels, qui seraient considérés comme suffisants dans tous les cas où il n'est pas indispensable que la filiation soit connue. Le Conseil ayant adopté cette manière de voir, tous les gouvernements ont été saisis d'une lettre officielle du Secrétaire dans le courant de l'été. Mais... recevoir une note de la S. d. N. est une chose, et la mettre en pratique en est une autre! et il serait indispensable qu'un mouvement d'opinion publique viennent soutenir l'effort du Comité de protection de l'enfance. Or, les femmes constituent dans tous les pays une fraction importante de cette opinion publique, et c'est pourquoi nous faisons ici appel à elles comme nous l'avons déjà fait d'autre part par la voie des grandes organisations féminines internationales. Pour la Suisse, la question, étant d'application cantonale, se pose donc sur terrain cantonal. La réforme n'est peut-être pas d'importance transcendantale: nous sommes d'accord, mais elle est pratique et immédiate. Or, quand on reproche si souvent à la S. d. N. de se perdre en paraboles, ne convient-il pas, lorsqu'elle propose une mesure facilement réalisable, et qui touche directement beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, de lui assurer aussitôt un appui?

E. GD.

Un anniversaire

Les 60 ans de Dr. Gertrud Bäumer

Le 12 septembre dernier, Dr. Gertrud Bäumer, la leader féministe allemand, dont nos lectrices connaissent toutes, et la physionomie pour avoir vu à plusieurs reprises son portrait dans nos colonnes, et l'activité variée et féconde, pour avoir constamment entendu citer son nom, a célébré son soixantième anniversaire.

Il nous est impossible, vu le peu de place dont nous disposons, de retracer ici avec quelques détails cette carrière si remarquable et remplie. Bornons-nous simplement à dire que, soit dans l'enseignement, soit dans la vie politique, soit comme journaliste et écrivain, soit comme chef féministe et conférencière, Gertrud Bäumer s'est mise au premier rang par ses capacités hors ligne, la sûreté de son jugement, l'autorité de son intelligence, sa culture étendue, son étonnante puissance du travail. Récemment encore, et avant qu'elle fût « mise en congé » (charmant euphémisme!) par le gouvernement hitlérien qui n'a pas hésité à se priver du concours d'une force parcellaire, et parce qu'elle était femme et parce qu'elle était démocrate, Gertrud Bäumer était à la fois chef de la division de protection de l'enfance au Ministère de l'Intérieur, députée au Reichstag, déléguée allemande à la S. d. N., rédactrice de la revue *Die Frau*, qu'elle avait fondée avec sa vénérée amie Hélène Langer, traînant en même temps pour le féminisme allemand, dont elle avait présidé plusieurs années durant le Conseil national des Femmes, et trouvant encore le moyen de publier régulièrement chaque année des études serrées de littérature, de philosophie, de sociologie ou de psychologie, et de répondre affirmativement à presque toutes les demandes de conférences qui lui étaient adressées en Allemagne comme à l'étranger!

Notre journal tient à s'associer et à associer ses lecteurs aux manifestations de gratitude et d'admiration qui ont entouré Dr. Bäumer à l'occasion de ce soixantième anniversaire (auquel se refusent à croire bon nombre de ceux qui la connaissent, si alerte et vigoureuse est sa personnalité!) et parmi les voeux sincères qu'il forme à cette occasion figure en première ligne celui que cette force de premier ordre, momentanément mise à l'écart, puisse fournir à nouveau une longue activité utile aux causes qui nous sont chères.

VARIÉTÉ

Ici on brade!

La « braderie » chaux-de-fonnière vient d'avoir lieu pour la seconde fois, et a eu un très grand succès. Quarante mille visiteurs y furent amenés en chemin de fer; des autos et des véhicules de tous genres embouteillaient les rues d'accès, et on ne se frayait un passage qu'en jouant des coudes et en prodiguant des sourires. Les quinze cents mètres de trottoirs de notre rue principale — trois trottoirs y courront parallèlement — étaient envahis par trois cents étalages. Vingt orchestres costumés aux grâces des bradeurs, les haut-parleurs et les gramophones, l'exusbérante gaieté des acheteurs rivalisant avec les boniments des vendeurs, les couleurs vives des costumes — ici des pierrots ou là des burlesques

lente à l'occasion, et n'aimait pas les coquilles; il paraît qu'un jour elle effraya un pauvre vieux protéger par des reproches très vifs... « Elle a des yeux comme des pistolets », gémissait-il. Ses livres rapportaient à leur auteur 3000 francs l'un, dix francs la page. Chaque fois qu'elle commençait un nouveau roman, elle faisait veau de célébrer des messes pour la délivrance des âmes du Purgatoire. Elle comptait beaucoup sur leur reconnaissance une fois qu'elles seraient au ciel. « Curieuse dame qui, âgée et dévote, se met à écrire par hasard, crée du coup un genre, y triomphe presque sans savoir comment, travaille dès lors à toute vitesse, et n'hésite jamais dans ses créations, — mais n'offre que timidement ses manuscrits, en cherchant du moins à leur assurer des protectrices de sa façon. »

Mme de Ségar a su créer des personnages si vrais et si vivants qu'ils sont devenus des types; je pense que c'est à cela qu'on reconnaît sûrement un bon écrivain. M. Jacques Chenevière l'apparaît sans hésiter à un Dickens, à une George Sand, et même à un Balzac. Les pages où le biographe de la bonne comtesse étudie l'influence sur ses histoires de l'héritage russe sont d'un intérêt très grand, ainsi que celles où il voit le personnage falot qu'est Gribouille comme jamais un enfant ne l'a vu, assurément, c'est-à-dire qu'il lui prête un peu de l'âme complexe, râleuse, mais surtout généreuse de sa créatrice.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.